

Digitalisation de la dépendance à domicile avec le service européen YouTime

Les employeurs d'intervenants à domicile (SAD) travaillent à l'ancienne : « *un intervenant va passer chez vous quand il peut* ». L'inaccessibilité moyenne est 40%

La gestion digitalisée des demandes d'utilisateurs informe les utilisateurs par SMS, améliore l'accessibilité-qualité-sécurité-transparence en continu, grâce aux algorithmes appliqués sur des données objectives

La gestion des SAD français coûte 11,75 €/h, leurs échecs : 40% de 23,50 €/h fois 200 millions d'heures soit 1,88 milliards d'€/an

La plateforme YouTime vise 3 €/h fois 200 Mh soit 600 millions d'euros de CA en France, environ 10 fois ce chiffre en Europe

Pour les utilisateurs, YouTime est un assistant personnel et une messagerie comme WhatsApp

YouTime recherche des investisseurs et partenaires pour **vendre des services publics digitalisés** aux États européens. L'appli-plateforme est rodée depuis 2013, assure le même service universel et les leviers juridiques universels, quand les partenaires assurent le business social de proximité.

Cahier des charges des services digitalisés en dépendance à domicile

SMS-1 > Soit un usager qui demande un RDV à 9h pour l'aider à se laver, mais aucun intervenant n'a pris RDV car le SAD manque d'intervenant. Il n'est informé de rien, ne peut pas contester. Il faut lui envoyer un SMS confirmant l'échec à 9h01 et constater une privation par manque d'intervenant.

SMS-2 > Soit un usager qui a RDV à 9h avec Léa qui ne vient toujours pas à 9h30. Il n'est informé de rien, ne peut pas contester. Il faut lui envoyer un SMS confirmant l'échec à 9h31 et constater une privation par absentéisme de Léa.

SIGNAL-1 > Il faut signaler chaque jour la liste des victimes de privations du jour précédent et depuis 2, 3, 4, 5, 6, 7 jours.

SIGNAL-2 > Il faut signaler chaque jour la liste des usagers particulièrement maltraités et SAD particulièrement maltraitants : quand les privations dépassent 50% sur les 30 derniers jours.

REMP > le service SMS-1-2 permet à l'utilisateur de constater l'échec du SAD, par ex à 9h31, il faut lui proposer un RDV de remplacement dans 30 mn, 10h01, dont les **libéraux** à proximité peuvent répondre.

L'utilisateur va recevoir un **SMS-0** de confirmation de RDV avec le nom et le numéro de mobile du remplaçant, un SMS-1 à 10h02 si échec par manque de remplaçant, un SMS-2 à 10h32 si échec par absentéisme du remplaçant, un **SMS-3** précisant le bilan si le remplaçant pointe la fin du RDV.

BILAN > Il faut communiquer les heures demandées, réalisées, échouées, non-utilisées des plans d'aide, relatives à chaque usager, SAD, Département, Etat ; permettant la récupération précise des aides échoués et non-utilisées : objets de convoitises à l'origine de la maltraitance et de l'insécurité des usagers.